

éli et ses environs, tenant des assemblées, discutant les questions politiques au point de vue du parti conservateur. Une enquête fut tenue alors par l'inspecteur M. Thompson, de Sherbrooke, un conservateur; dans son rapport M. Thompson déclarait que M. Rhéault s'était mêlé activement aux luttes politiques et, c'est à la suite de ce rapport que le fonctionnaire en question reçut son congé. Je sais pertinemment que M. Adams, qui remplit aujourd'hui la fonction de maître de poste à cet endroit, n'a aucunement pris part à la dernière campagne électorale et . . .

M. PELLETIER: Je demande à mon honorable ami (M. Tobin) de ne pas insister par trop sur cette question. Il n'ignore pas que rien n'a été fait à ce propos.

M. TOBIN: Je consens volontiers à ne plus m'occuper de cette question, si l'honorable ministre des Postes veut en faire autant. Je suis prêt à accepter la parole de l'honorable ministre des Postes. Je sais qu'il veut rendre justice à tous. Si mon honorable ami est prêt à traiter les fonctionnaires publics de mon comté en la façon que j'espère qu'il les traitera, je ne discuterai pas plus longtemps la question que j'ai soulevée.

M. PELLETIER: Je m'étonne que mon honorable ami ait soulevé une question à propos de laquelle il sait que je n'ai rien fait et que j'ai refusé d'agir.

M. TOBIN: Ce qui s'est produit à Saint-Adolphe et Doddsell où il a remercié M. Cloutier de ses services en qualité de maître de poste, peut arriver ailleurs.

M. BELAND: J'aimerais connaître les détails qui se rapportent au cas de M. Lacombe, de Saint-Sébastien.

M. PELLETIER: J'ai le cas Taschereau devant moi.

M. BELAND: Si je ne me trompe, l'honorable ministre des Postes dit que M. Thibeaudeau, de Taschereau, a démissionné avant qu'on eût fait une enquête.

M. PELLETIER: C'est bien cela. J'ai par devers moi des documents qui démontrent que je ne me suis pas trompé. Voici ce que M. Stafford dit dans son rapport :

J'ai l'honneur de vous faire rapport qu'après avoir donné l'avis requis à M. Thibodeau, ce dernier se rendit à l'endroit indiqué dans l'avis et qu'il m'a déclaré alors qu'il aimait mieux qu'on ne fit pas d'enquête dans son cas. C'est alors qu'il signa la déclaration ci-annexée et par laquelle il démissionnait en qualité de maître de poste.

M. BELAND: Ce document indique-t-il le motif qui animait celui qui l'a signé?

M. PELLETIER: Voici le document signé par la personne en question :

Je, Georges Thibodeau, maître de poste à Taschereau, comté de Beauce, déclare que je préfère qu'on ne tienne pas d'enquête dans mon cas. J'ai démissionné en qualité de maître de poste. Je suis et resterai libéral. Je demande au commissaire de faire connaître ces faits à l'honorable M. Pelletier, ministre des Postes.

M. BELAND: Il ne dit pas qu'il s'est mêlé d'élections au cours de la dernière période.

M. PELLETIER: Non, mais il a démissionné.

M. BELAND: J'aimerais connaître les détails qui se rapportent au cas de Saint-Sébastien. Je connais les raisons que l'honorable ministre des Postes va invoquées dans ce cas et qui se résument à ceci. En 1896 le maître de poste, M. Louis Paradis, était remercié de ses services et on le remplaça par M. G. L. Lacombe. Je ne puis expliquer cet acte, si j'oublie qu'il fallait créer une situation pour l'ancien maître de poste.

M. PELLETIER: Il s'agissait de réintégrer à ses fonctions l'ancien maître de poste.

M. BELAND: Je tiens à expliquer ce qui s'est passé en 1896. M. Paradis habitait à environ 10 arpents de l'église et on lui a demandé d'installer le bureau de poste dans le centre du village; non seulement les libéraux, mais le curé lui-même de cette paroisse—M. Meunier alors—demandaient ce changement. M. Meunier est décédé depuis lors, mais je suis certains de ne pas insulter à sa mémoire, si je dis qu'en son vivant il s'est toujours montré conservateur convaincu. Donc, le curé de la paroisse signa la requête qui demandait qu'on transportât le bureau de poste à un endroit plus rapproché de l'église. Le représentant de ce comté était alors le docteur Godbout, aujourd'hui sénateur, qui demanda à M. Paradis de transporter le bureau de poste à un endroit plus central, ce que M. Paradis refusa de faire. M. le docteur Godbout ne demanda pas la révocation de M. Paradis, mais, pressé de toutes parts par le curé, les conseillers municipaux, le maire et tous les habitants de l'endroit, il avertit M. Paradis que si, à l'expiration de trois mois, il n'obtempérait pas à la demande des habitants de la ville, il recevrait son congé. Personne ne demandait la tête de M. Paradis; ce qu'on voulait, c'était que le bureau fût transporté au centre de la ville, ce à quoi M. Paradis refusa d'accéder. A l'expiration de trois mois M. le docteur Godbout proposa la nomination de M. Lacombe. Celui-ci n'avait jamais pris une part active aux luttes politiques.

Voici une lettre dont l'honorable directeur général des Postes pourra prendre connaissance, s'il le désire. Elle est signée